

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – Mardi 1^{er} avril 2025

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

Présents :			
Pascal ARTECHEA	Jocelyne JOUCQUE	Hélène CHABOCHE	Bruno FARINA
Françoise LEMAITRE	Sébastien JACOB	Bruno BELHOMME	Cécile RENOULT
Pascale FINK	Auréliе ALVES DE MAGALHAES	Frédéric GODEFROY	Sébastien COME
Jean Luc VASSARD	Dominique CHAMBONNIERE	Anne Marie BERTRAND	
Lesquels forment la majorité des membres en exercices et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;			
Absent(s) ayant donné procuration :			
Marie-Thérèse LABOUESSE Au profit de Hélène CHABOCHE	Stéphanie PATRIX-PICARD Au profit de Sébastien JACOB	Philippe GANDON Au Profit de Pascale FINK	Charlène SAUVE Au profit de Cécile RENOULT
Gérard SOURISSEAU Au profit de Jocelyne JOUCQUE	Kamel MIKKICHE Au profit de Bruno BELHOMME		
Absent(s) Excusé(s) :		Absent(s) :	Jean Pierre LEROY Antony ORLANDI Myriam NOUNI Hervé VILLATTE

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00.

- ➔ Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
- ➔ Madame Jocelyne JOUCQUE est candidate.

Monsieur le Maire propose au vote la candidature de Madame Jocelyne JOUCQUE.

20	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal **approuve** la candidature de Madame Jocelyne Joucque comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal du 5 février 2025 a été envoyé aux membres du Conseil Municipal par mail. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

- Les membres présents n'ont pas d'observation. Madame Charlène Sauvé, secrétaire de la séance du 5 février a reçu des demandes de modifications de Monsieur Kamel Mikkiche. Monsieur le Maire fait lecture des modifications demandées, et précise que l'enregistrement sera réécouté afin d'assurer une retranscription à l'identique.

Arrivée de Madame Aurélie ALVES DE MAGHALAES

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal.

→ Après en avoir délibéré par :

20	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	1 Anne-Marie BERTRAND	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	--------------------------	------

Le conseil municipal :

- **Approuve**, le procès-verbal de la séance du 5 février 2025.

Suppression de deux items à l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour et demande que deux points soient supprimés de l'ordre du jour, du fait de manque d'éléments pour traiter ces sujets. Il s'agit dans le chapitre 1 de la « Présentation et approbation de la convention Bourg-Centre », et dans le chapitre 2 de la « Demande de subvention FDI (Travaux École du Bourg) ».

Monsieur le Maire soumet les suppressions des deux points précités à l'ordre du jour.

→ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

→ **Approuve** la suppression des deux points à l'ordre du jour,

Présentation et Approbation de la CTSF

Monsieur le Maire et Sébastien Jacob exposent :

Depuis, 2006, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le développement des territoires et plus particulièrement les politiques « famille ». Sur le territoire de l'Agglomération de Dreux, 5 collectivités ont signé un contrat enfance jeunesse avec la CAF. Ce contrat permet de construire un projet territorial global et partagé. La CTSF est un outil essentiel, adapté au territoire et à ses réalités. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des acteurs et des actions en direction des habitants du territoire. Elle permet de gagner en efficience et donne du sens en rationalisant les engagements contractuels. La CTSF est un contrat de développement qui permet de fixer des engagements clairs avec les collectivités locales. Conformément aux directives nationales, chaque CAF doit définir un échelon pertinent pour la signature d'une CTSF. En Eure et Loir, la Communauté d'Agglomération est retenue comme potentielle signataire d'une CTSF. Il est proposé de ce fait d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2025-2029.

De même, la commune a engagé une réflexion sur son schéma de développement avec comme orientations :

- Permettre l'accessibilité des 0-3ans au secteur de la petite enfance,
- Permettre l'accessibilité des 3-12 ans au secteur jeunesse,
- Développer l'offre pour les 12/17 ans et 17/25 ans,
- Développer la politique d'accompagnement à la parentalité,
- Améliorer la qualité de l'accueil au sein des structures,
- Structurer la coordination entre les structures.

La collectivité pourra décliner ces orientations à leur échelle et proposer des actions afin de répondre aux besoins de son territoire. Elle pourra choisir de s'engager prioritairement sur certaines orientations.

Monsieur le Maire ajoute que des réunions de travail sont prévus avec l'Agglo, et qu'il s'agit d'un passage obligé pour obtenir le soutien de la CAF, sachant que cela ne remet pas en cause le devenir du Haut Venay. Ce sont uniquement des documents obligatoires pour travailler avec l'Agglo.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour valider la Convention Territoriale de Services aux Familles, et l'autoriser à signer tout document y afférent.

➔ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

➔ **Approuve et valide** La Convention Territoriale de Services aux Familles,

➔ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Présentation et Approbation de l'ORT

Monsieur le Maire expose :

L'Opération de Revitalisation du Territoire a pour objectif d'améliorer l'attractivité du Centre-Bourg et plus largement l'ensemble du territoire communal en structurant un projet global de développement, de redynamisation du commerce, d'amélioration de l'habitat et de l'offre de services à la population. Ce dispositif permettra de bénéficier d'études, et de financements sur ces études, il nous permettra également de préempter sur les commerces. Ce principe élargit les droits en matière d'urbanisme.

Madame Anne-Marie Bertrand demande si une maison d'habitation peut être transformé en entreprise, car près de chez elle, une habitation est devenue le siège social d'un BTP.

Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait possible et légal d'avoir une entreprise chez soi. Ce qui n'est pas possible, et nous avons le cas sur notre commune, c'est l'existence d'un garage automobiles dans un lotissement.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour approuver la mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), et l'autoriser à signer tout document y afférent.

➔ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

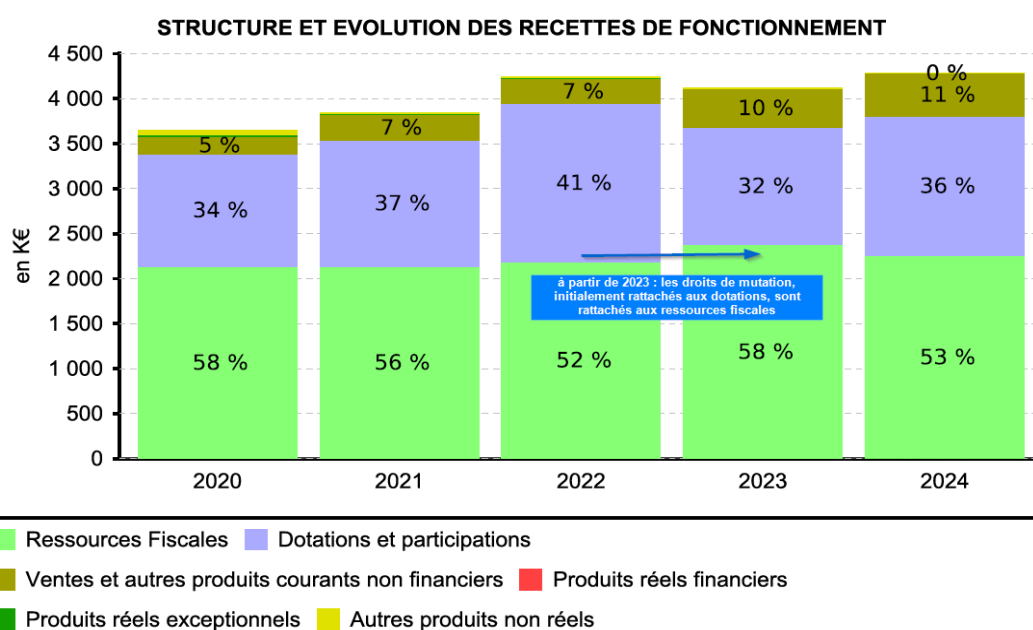
➔ **Approuve et valide** la mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

➔ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ORT avec l'ensemble des partenaires concernés, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de cette opération.

➔ **Charge** Monsieur le Maire de solliciter les subventions et financements mobilisables dans le cadre de cette ORT.

Monsieur Lantz, Directeur Général des Services, présente le Compte Financier Unique 2024.

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2024	
	2023	2024	2023 / 2024	Commune En € par habitant	Strate nationale
Résultat de fonctionnement	-13 894	334 525	-	81	149
Produits réels de fonctionnement	4 109 781	4 283 664	4,2 %	1 037	1 166
Charges réelles de fonctionnement	3 927 177	3 749 609	-4,5 %	908	952
CAF Brute	182 604	534 055	192,5 %	129	214
CAF Nette	-123 875	238 804	-	58	140
Dépenses directes d'équipement	1 152 245	735 286	-36,2 %	178	387
Dettes financières à moyen et long terme	1 856 985	1 690 840	-8,9 %	409	710
Fonds de roulement	904 102	904 108	0,0 %	219	460
Trésorerie	1 095 232	938 880	-14,3 %	227	507



En €	Les ressources fiscales					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	2 135 065	2 137 424	2 188 426	2 376 133	2 255 746	-5,1 %	5,7 %
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)*	1 126 932	1 125 890	1 175 496	1 242 058	1 293 922	4,2 %	14,8 %
Fiscalité reversée dont FPIC	1 008 133	1 011 534	1 012 930	1 134 075	961 824	-15,2 %	-4,6 %
dont reversement de fiscalité des groupements	938 197	938 197	938 197	938 197	781 216	-16,7 %	-16,7 %

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX		Taux d'imposition en %			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)		22,55 %	22,97 %	22,19 %	24,00 %
-> dont taux voté par la commune		9,40 %	13,55 %	14,41 %	14,80 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont		13,15 %	10,77 %	9,38 %	9,57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)		46,28 %	51,48 %	44,80 %	41,32 %
-> dont taux voté par la commune		41,55 %	46,04 %	42,69 %	38,06 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)		0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,40 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont		4,73 %	5,46 %	2,87 %	3,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)		37,89 %	39,02 %	46,85 %	58,09 %
-> dont taux voté par la commune		31,59 %	36,36 %	44,35 %	50,13 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)		0,00 %	0,00 %	0,00 %	6,75 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont		6,30 %	2,66 %	2,60 %	7,59 %

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Dotations et participations	1 251 118	1 402 288	1 754 356	1 307 669	1 552 033	18,7 %	24,1 %
DGF (compte 741)	876 593	965 170	992 642	1 034 450	1 083 906	4,8 %	23,6 %
Attributions de péréquation et de compensation	40 652	60 614	63 252	66 897	69 549	4,0 %	71,1 %
Autres dotations et participations	333 873	376 504	698 462	206 322	398 578	93,2 %	19,4 %

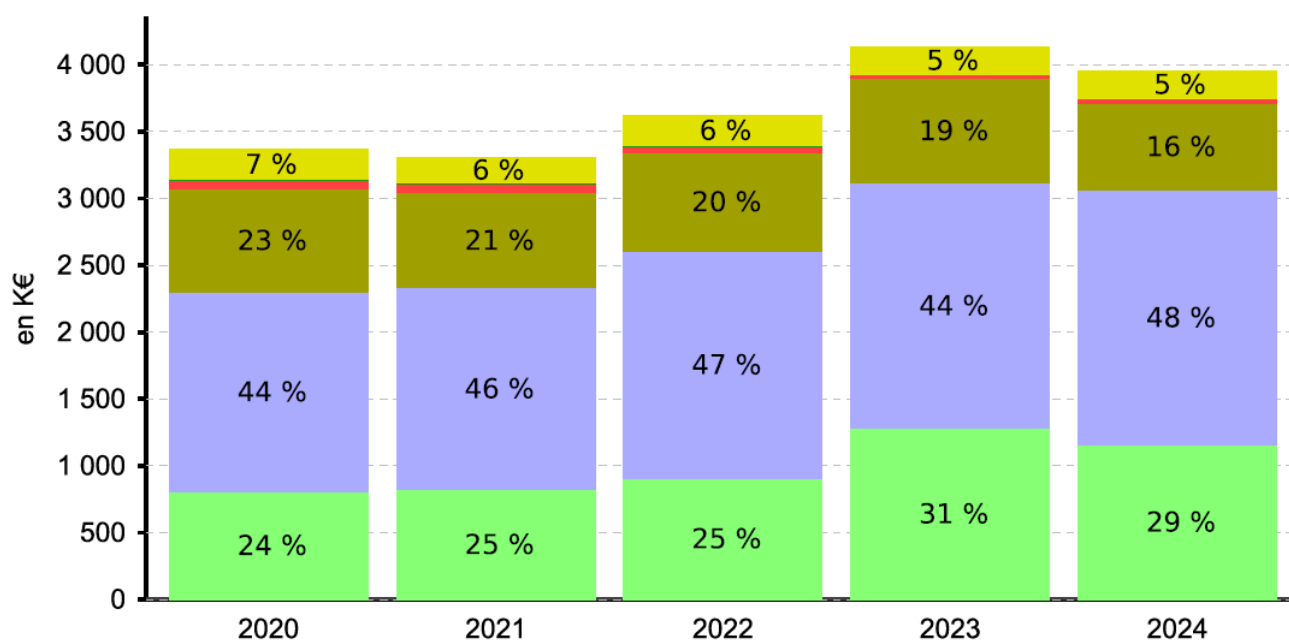
Cantines, concessions cimetière, remboursement par la CA des mises à disposition de personnel (cyber-emplois, accompagnateur transport scolaire)...

► Les autres produits réels.

En €	Les autres produits réels					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Autres produits réels	210 227	290 114	293 738	425 979	475 885	11,7 %	126,4 %
Produits financiers	17	18	17	28	32	14,3 %	88,2 %
Produits exceptionnels	16 792	7 964	13 580	307	0	-100,0 %	-100,0 %
Ventes et autres produits courants non financiers	193 418	282 132	280 141	425 644	475 853	11,8 %	146,0 %
<i>Produits des services du domaine</i>	124 433	211 663	197 445	202 698	198 813	-1,9 %	59,8 %
<i>Production stockée et travaux en régie</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>Autres produits de gestion courante</i>	68 985	70 469	82 697	222 947	277 039	24,3 %	301,6 %

Loyers, recettes locations de salles, subventions CAF pour le périscolaire...

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Charges générales
 ■ Charges de personnel
 ■ Charges de gestion courante
■ Charges réelles financières
 ■ Charges réelles exceptionnelles
 ■ Autres charges non réelles

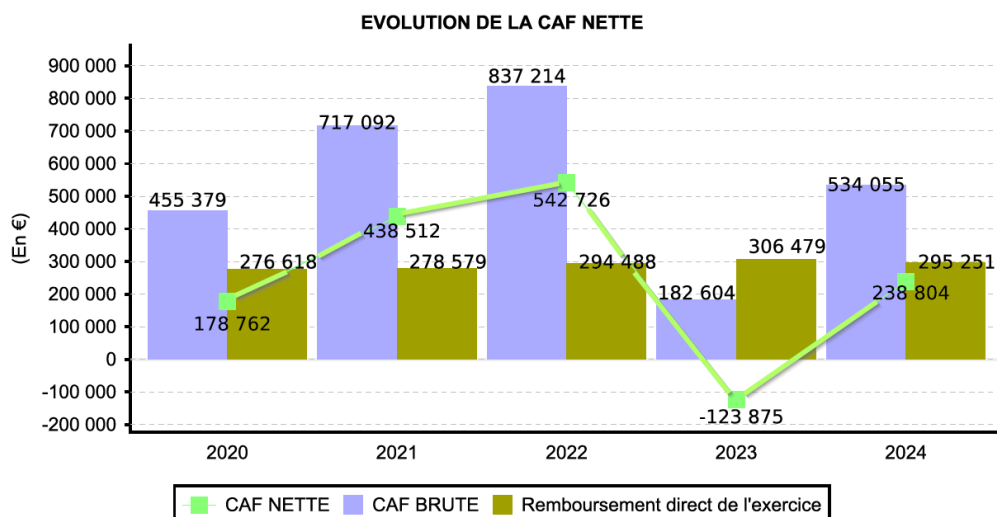
En €	Évolution des charges de personnel					Évolution		Repères - 2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023 / 2024	2020 / 2024	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Charges de personnel	1 493 916	1 510 158	1 697 290	1 836 304	1 904 990	3,7 %	27,5 %	461	507

En €	Évolution des charges financières					Évolution		Repères - 2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023 / 2024	2020 / 2024	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Charges financières	65 336	70 443	44 407	30 087	34 080	13,3 %	-47,8 %	8	17

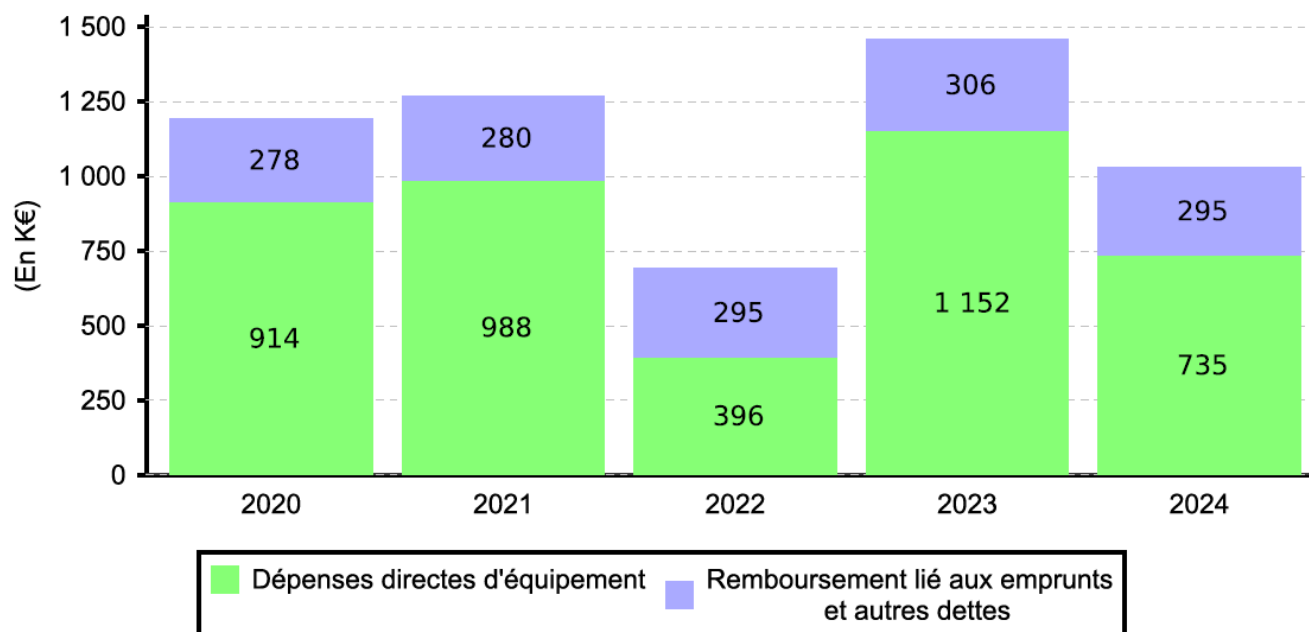
En €	Évolution des subventions, participations et contingents					Évolution		Repères - 2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023 / 2024	2020 / 2024	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Subventions, participations et contingents	662 506	598 020	611 300	675 420	531 923	-21,2 %	-19,7 %	129	81
Contingents et participations obligatoires	549 952	540 957	537 388	626 331	458 194	-26,8 %	-16,7 %	111	29
Subventions de fonctionnement versées	112 554	57 063	73 912	49 089	73 729	50,2 %	-34,5 %	18	53

En €	Évolution des autres charges réelles					Évolution		Repères - 2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023 / 2024	2020 / 2024	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Autres charges réelles	919 273	934 114	1 046 309	1 385 365	1 278 616	-7,7 %	39,1 %	310	346
Achats et variations de stocks	486 282	488 798	470 457	733 716	611 563	-16,6 %	25,8 %	148	138
Autres charges externes	292 458	289 441	400 749	511 236	506 962	-0,8 %	73,3 %	123	156
Impôts et taxes	26 168	42 187	34 238	33 686	36 992	9,8 %	41,4 %	9	7
Autres charges de gestion courante	109 676	112 923	130 208	106 564	120 235	12,8 %	9,6 %	29	36
Charges exceptionnelles	4 690	765	10 657	164	2 864	1 646,3 %	-38,9 %	1	8

En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute					Évolution		Repères - 2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023 / 2024	2020 / 2024	Commune	Strate nationale
								En € par habitant	
Produits réels de fonctionnement	3 596 410	3 829 827	4 236 520	4 109 781	4 283 664	4,2 %	19,1 %	1 037	1 166
- Charges réelles de fonctionnement	3 141 031	3 112 735	3 399 306	3 927 177	3 749 609	-4,5 %	19,4 %	908	952
= CAF BRUTE	455 379	717 092	837 214	182 604	534 055	192,5 %	17,3 %	129	214



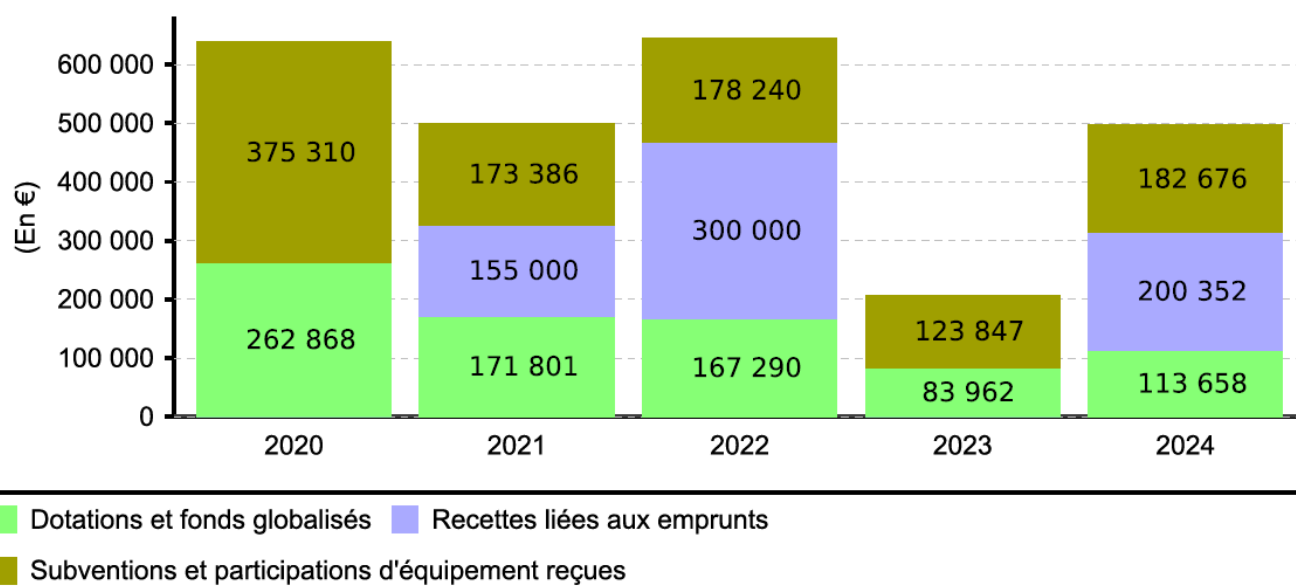
EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



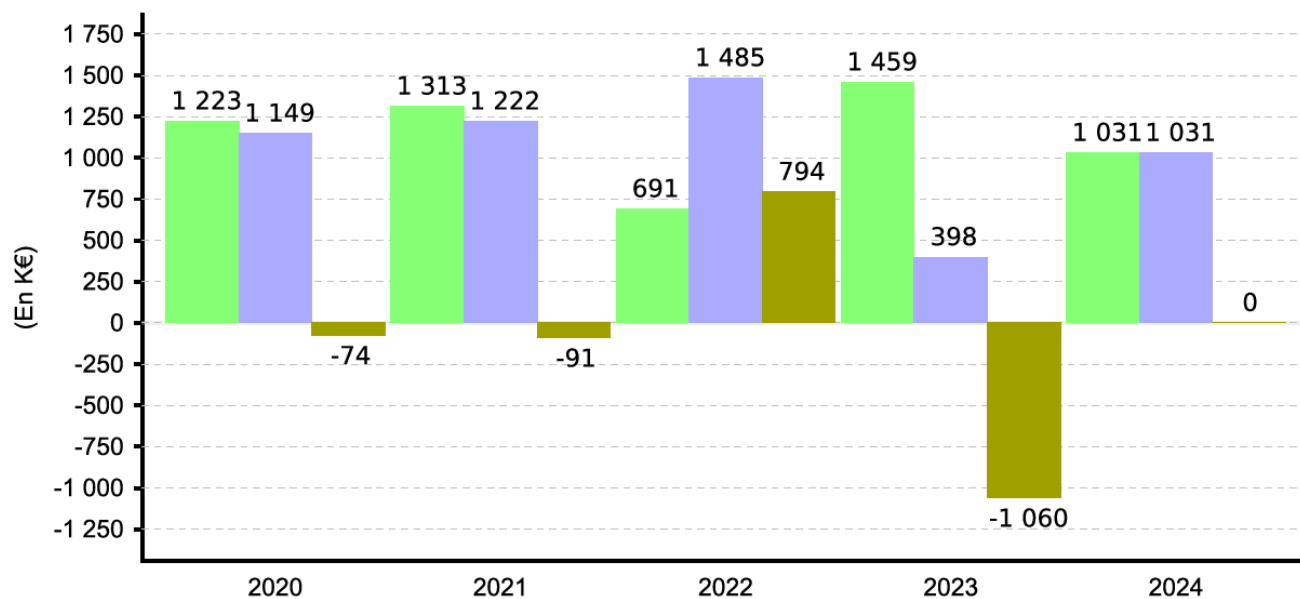
REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	178	232	328	387
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	72	51	62	76

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

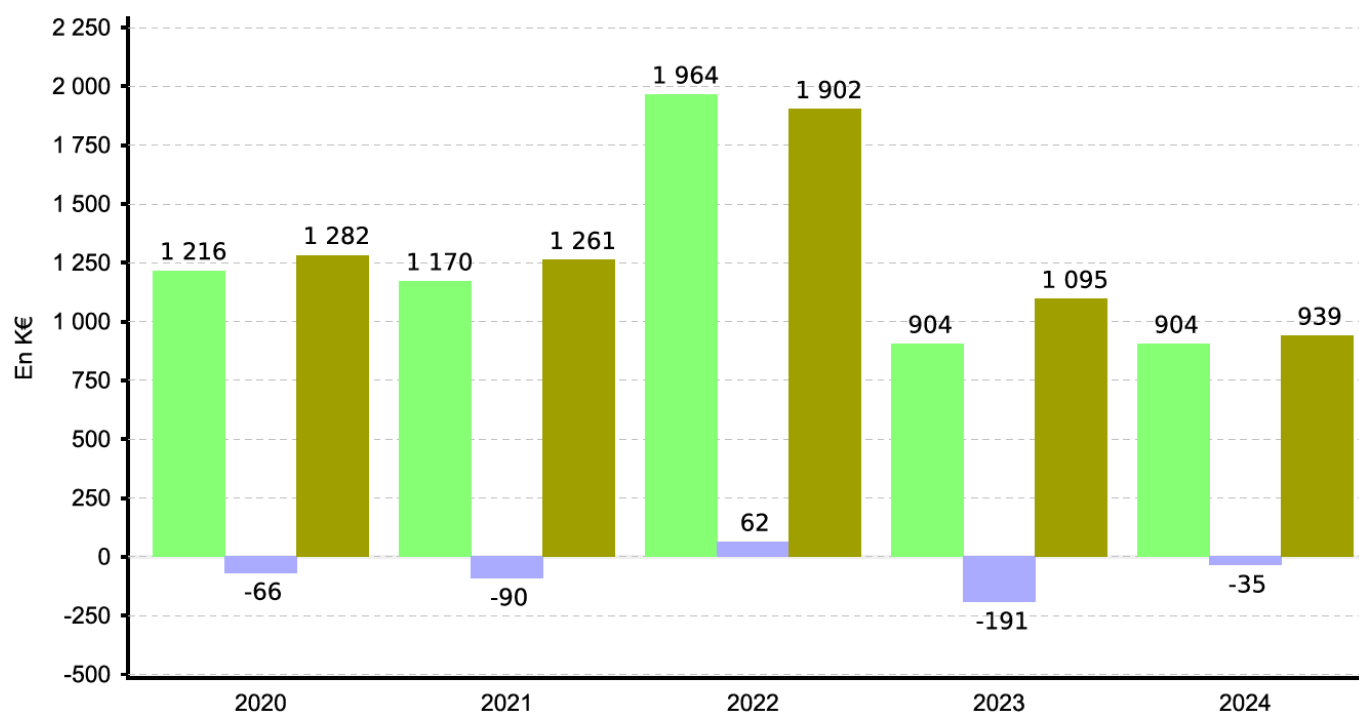


Financement des investissements



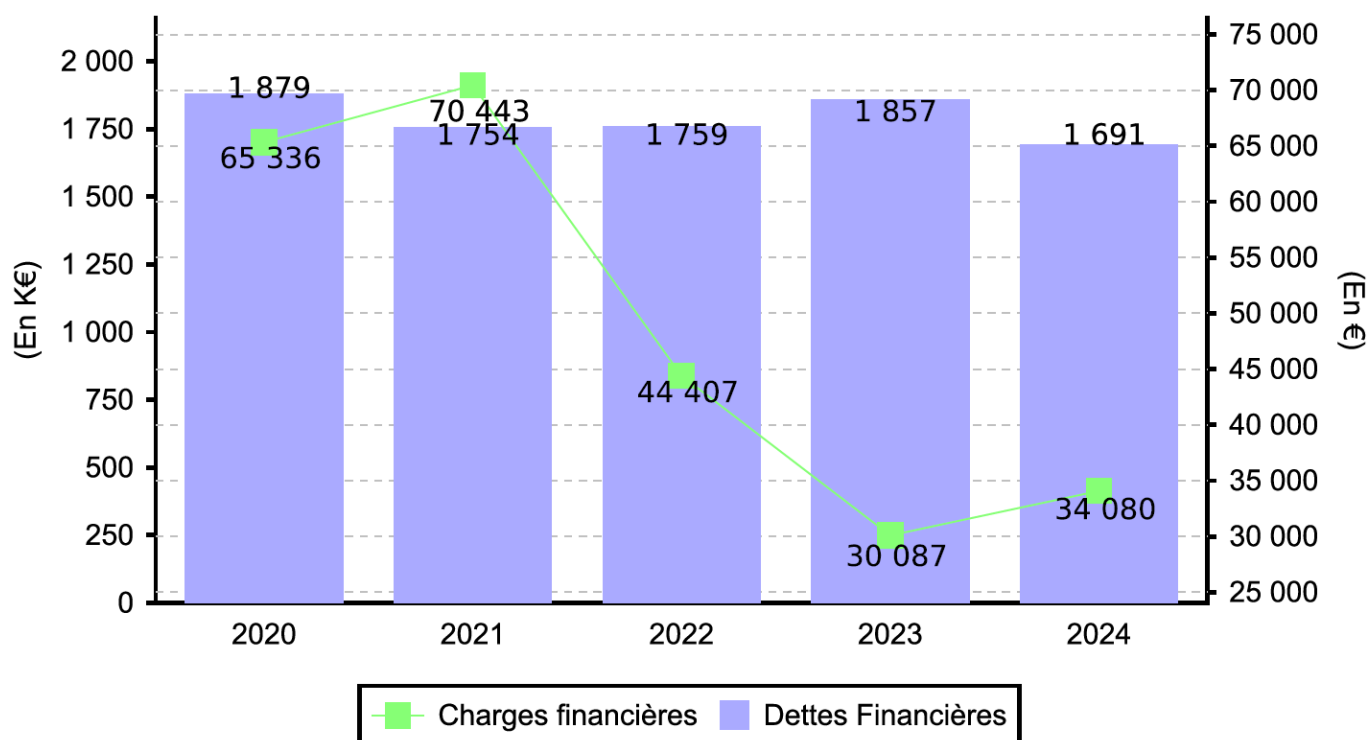
■ Variation des emplois stables d'investissement
 ■ Variation des ressources stables d'investissement
 ■ Impact sur le fonds de roulement

Evolution des éléments du bilan



■ FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL
 ■ BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT
 ■ TRESORERIE

Évolution des dettes et des charges financières



En €	Les emprunts				
	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunts de l'exercice	0	155 000	300 000	0	200 048

Monsieur le Maire précise que d'importantes économies ont été faites, puisque l'année se termine avec un CAF net de 300 000 euros, mais qu'il faut continuer sur cette lignée. Sur 2025, les lignes budgétaires seront scrutées avec attention. Malgré les augmentations des tarifs de l'énergie, des économies substantielles ont été réalisées, il faut persévérer dans cette voie. Il faudra remettre en cause une certaine idée de la gestion de la commune, en étant plus rationnel, et plus efficace à tous niveaux. Dans certains secteurs, des efforts peuvent être faits et il faudra se pencher sur le sujet du centre de loisirs qui est un service onéreux, et sur lequel des économies peuvent très certainement être réalisées.

Bruno Belhomme demande des précisions sur le compte 65 qui est assez vague, pas suffisamment explicite.

Monsieur Lantz explique le compte pour les montants importants qui sont les éclairages publics, l'urbanisme, et les redevances de licences.

Bruno Belhomme demande à quoi correspondent les 277 000 euros en code 75 « Autres produits gestion courante » ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du bonus territoire versé par la CAF au Pep28, qui nous est ensuite reversé.

Bruno Belhomme demande si les 281 000 euros indiqués sur le document correspondent à une augmentation de capitaux ?

Monsieur Lantz répond par l'affirmative.

Monsieur Pascal ARTECHEA quitte la salle.

- ➔ **Monsieur Dominique CHAMBONNIERE**, doyen et président de Séance, sollicite les membres présents, sans prendre en compte le pouvoir de chacun des conseillers municipaux,
- ➔ Il est noté la présence de 14 membres conseillers municipaux, après avoir constaté le retrait de Monsieur Pascal ARTECHEA, Maire,
- ➔ Le quorum étant de $25 / 2 = 12.5$, soit 13 membres ;
- ➔ Monsieur DOMINIQUE CHAMBONNIERE constate que le quorum est atteint il propose au vote le CFU 2024.
- ➔ Après en avoir délibéré par ;

14	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

Approuve compte financier unique 2024,

Affectation du résultat 2024

Monsieur Lantz, Directeur Général des Services présente l'affectation du résultat 2024.

Affectation de Fonctionnement :

DEPENSES	TOTAL	RECETTES	TOTAL
opérations d'ordres chapitres 023-042	205 517.30 €	résultat de fonctionnement reporté chapitres 002-042	749 649.24 €
charges à caractères générales chapitre 011	1 155 517.35 €	atténuation de charges chapitre 013	44 376.70 €
charges de personnel et frais assimilés chapitre 012	1 949 366.48 €	produits des services et domaines chapitre 70	198 813.43 €
autres charges de gestion courante chapitre 65	652 158.00 €	impôts et taxes chapitre 73	1 002 542.74 €
charges financières chapitre 66	34 079.86 €	fiscalité locale chapitre 731	1 253 203.00 €
charges spécifiques chapitre 67	2 864.25 €	dotations participations chapitre 74	1 552 033.47 €
		autres produits de gestions courantes chapitre 75	277 039.32 €
		produits financiers chapitre 76	32.25 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 999 503.24 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 077 690.15 €
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 078 186.91 €
compte 1068		BESOIN DE FINANCEMENT 2025	281 696.36 €
compte 002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	796 490.55 €

Affectation d'Investissement :

DEPENSES	TOTAL	RECETTES	TOTAL
section d'investissement reporté chapitre 001	878 398.26 €	opérations d'ordre emprunts chapitre 16	200 351.68 €
Opérations d'ordres chapitre 40	5 987.02 €	subventions chapitre 13	182 676.35 €
emprunt en capital chapitre 16	295 450.83 €	amortissements chapitre 40	205 517.30 €
subvention d'équipement versées chapitre 204	27 747.21 €	FCTVA et taxe d'aménagement chapitre 10	1 148 020.12 €
immobilisations corporelles chapitre 21 soufflerie dojo : 1794€ cuisine école du clos : 3545€ cavernes cimetière : 7785.60€ paqueterie : 81756.67€ la leu : 153016.33€ maison bleue : 37449.96€ vidéosurveillance : 190333.55€ éclairage public : 31480.88€ matériel services techniques : 17337.05€ divers mairie : 21139.51€ sono église : 5409.72€ plantation arbres écoles : 8832€ aires de jeux : 30123.84€ bornes incendie : 12606.22€ matériel divers : 5074.99€ aménagement ZI les caves : 19200€ la poste : 36351.88€	663 236.84 €		
Immobilisation incorporelles chapitre 20	44 301.60 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 915 121.76 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1 736 565.45 €
compte 001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER EN DEPENSES	178 556.31 €

➔ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

Approuve l'affectation du résultat 2024,

Monsieur Lantz, Directeur Général des Services présente le budget 2025 par section et chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Prévision 2024	Réalisé 2024	BP2025 (dont reports)
Dépenses de fonctionnement	4 675 280.20 €	3 999 503.24 €	4 655 040.89 €
011 - Charges à caractère général	1 374 658.11 €	1 155 517.35 €	1 467 085.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 000 000.00 €	1 949 366.48 €	2 000 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	332 770.93 €		153 185.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 517.30 €	205 517.30 €	277 452.86 €
65 - Autres charges de gestion courante	681 254.00 €	652 158.00 €	679 854.00 €
66 - Charges financières	34 079.86 €	34 079.86 €	30 464.03 €
67 - Charges spécifiques	5 000.00 €	2 864.25 €	5 000.00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	42 000.00 €	0.00 €	42 000.00 €
Recettes de fonctionnement	4 675 280.20 €	5 077 690.15 €	4 655 040.89 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	743 662.22 €	743 662.22 €	796 490.55 €
013 - Atténuations de charges	16 000.00 €	44 376.70 €	21 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 987.02 €	5 987.02 €	5 987.03 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	203 850.00 €	198 813.43 €	193 746.31 €
73 - Impôts et taxes	999 530.96 €	1 002 542.74 €	1 006 215.00 €
731 - Fiscalité locale	1 249 500.00 €	1 253 203.00 €	1 250 500.00 €
74 - Dotations et participations	1 365 700.00 €	1 552 033.47 €	1 310 052.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	90 000.00 €	277 039.32 €	70 000.00 €
76 - Produits financiers	50.00 €	32.25 €	50.00 €
77 - Produits spécifiques	1 000.00 €		1 000.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Prévision 2024	Réalisé 2024	BP2025 (dont reports)
Dépenses d'investissement	2 062 722.71 €	1 915 121.76 €	1 563 134.22 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	878 398.26 €	878 398.26 €	178 556.31 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 987.02 €	5 987.02 €	5 987.03 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	295 450.83 €	295 450.83 €	249 132.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	53 771.01 €	44 301.60 €	45 000.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	36 673.32 €	27 747.21 €	45 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	791 077.27 €	663 236.84 €	1 039 458.88 €
27 - Autres immobilisation financières	1 365.00 €		
Recettes d'investissement	2 062 722.71 €	1 736 565.45 €	1 563 134.22 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	332 770.93 €		153 185.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations			150 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 517.30 €	205 517.30 €	277 452.86 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 114 362.63 €	1 148 020.12 €	361 696.36 €
13 - Subventions d'investissement	210 071.85 €	182 676.35 €	220 800.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 000.00 €	200 351.68 €	400 000.00 €

Madame Françoise Lemaitre demande à quoi correspondent les 50 euros dans la rubrique « Produits financiers » ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de recettes de fourrière, sachant qu'aucune facturation n'est établie si l'animal ne reste à la fourrière qu'une journée.

Monsieur Bruno Belhomme indique qu'il trouve ce budget positif et satisfaisant, cependant il ne le trouve pas assez exigeant. Il aurait aimé qu'il soit plus rigoureux, que les objectifs fixés soient plus drastiques.

Monsieur le Maire répond qu'il rejoint l'idée de Bruno Belhomme sur le fait de faire plus d'efforts, cependant tout ne peut pas être figé. Il aimerait présenter des frais de personnel diminués mais cela signifierait des suppressions de postes.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du budget 2025.

➔ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

➔ **DÉCIDE** d'adopter le budget primitif 2025 de la commune

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire expose :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

➔ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

Autorise :

- ➔ Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- ➔ Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition de la commune.

Bruno Belhomme estime qu'il doit être augmenté, son raisonnement étant qu'on ne peut pas se projeter sans un minimum de recettes.

Monsieur le Maire répond que nous avons un rôle de modérateur, et il faut tenir compte que nous avons encore un peu de manœuvre. Dans notre entourage, on voit beaucoup de personnes en difficultés. 1% d'augmentation représente 50 000 euros, on peut avoir cette marge de manœuvre par le biais d'économies pour éviter de faire payer 1% d'augmentation à des gens qui n'en ont pas les moyens.

Bruno Belhomme admet que dans la situation actuelle, on peut conserver notre taux d'imposition.

Monsieur le Maire propose au vote de ne pas augmenter notre taux d'imposition selon les tableaux suivants :

Taux appliqués	
Taxe Foncière Bâti	41.55%
Taxe Foncière non Bâti	31.59 %
Taxe d'Habitation	9,40 %

→ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

Approuve,

- La délibération est adoptée
- Le taux d'imposition actuel est conservé.

Subvention au Collège de Nonancourt

Monsieur le Maire expose :

Le collège de Nonancourt a sollicité une subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire en Angleterre. Il s'agit d'une classe dont les élèves demeurent sur la commune de Saint Lubin des Joncherets, 12 familles sont concernées. Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 100 euros par famille.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

→ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal décide :

- ➔ **D'attribuer** une participation de 100 euros par famille dont l'élève lubinois participe à la sortie scolaire.
- ➔ **Précise** que la dépense en résultant sera imputée au budget 2025
- ➔ La délibération est adoptée

Subvention au CFA Eure Appentis

Monsieur le Maire expose ;

Le CFA Apprentis de l'Eure sollicite une subvention de 75 euros par élève inscrit dans son établissement. Deux enfants lubinois sont en formation dans cet établissement.

Sébastien Come demande si nous risquons que d'autres CFA sollicite la même demande ?

Monsieur le Maire répond que cela ne concerne que les enfants lubinois.

Anne-Marie Bertrand demande si cette subvention est versée directement à l'enfant ?

Monsieur le Maire répond négativement, la subvention est versée au CFA.

Monsieur le Maire soumet au vote cette subvention de 75 euros pour le CFA Apprentis de l'Eure.

- ➔ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal décide :

- ➔ **d'attribuer** une participation de 75 euros par apprentis lubinois,
- ➔ **précise** que la dépense en résultant sera imputée au budget 2025,

Subvention ADMR & Secours Populaire Français

Monsieur le Maire expose ;

Un premier point : L'ADMR se rapproche de la commune afin d'obtenir une subvention, cependant aucun montant n'est précisé. De plus, Monsieur le Maire argue du fait que cette demande serait plutôt du ressort du CCAS.

Un second point : Le Secours Populaire Français émet une demande de subventions, mais sans aucun détail. Au vu des renseignements insuffisants, Monsieur le Maire propose que cette demande soit étudiée avec les autres subventions.

Monsieur le Maire soumet au vote le fait de transférer cette demande de subvention au CCAS, et de traiter la demande de subvention du Secours Populaire Français avec les autres subventions communales.

- ➔ Après en avoir délibéré par ;

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Le conseil municipal :

Approuve le transfert de cette demande au CCAS, et le report de l'étude de la demande de subvention du Secours Populaire Français.

Monsieur le Maire évoque avoir échangé avec le propriétaire du cabinet médical sur une éventuelle possibilité d'acquisition de son cabinet. Cependant, la réflexion porte avant tout sur le fait de ne plus avoir de médecins à St Lubin. Il devait y avoir un détachement de médecins, cependant, l'ARS, l'Agglo, l'Hôpital ne se prononcent pas, et se rejette la responsabilité. Monsieur le Maire a lu un article sur une commune de Bernouville dans la Somme qui a réussi à recruter un médecin pour sa commune, en passant par un cabinet de recrutement. Monsieur le Maire a contacté Madame le Maire de Bernouville qui lui a indiqué qu'après une longue bataille avec l'Ars, elle avait réussi à recruter un médecin salarié. Elle a fait une demande d'ouverture de centre médical avec un médecin rémunéré par la commune. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de rentrer en contact avec ce cabinet.

Bruno Belhomme demande si les coûts de fonctionnement sont à notre charge.

Monsieur le Maire répond que 20% sont remboursés par l'ARS et 5% par la Sécurité Sociale.

Bruno Belhomme demande le montant du salaire d'un médecin salarié communal.

Monsieur le Maire répond 3 600 euros par mois et les primes décidés par le conseil municipal.

Bruno Belhomme demande à avoir un tableau récapitulatif de tous ces éléments.

Monsieur le Maire répond affirmativement.

QUESTIONS DIVERSES

Jocelyne Joucque demande si un conseiller municipal accepterait que son enfant lise un texte à la commémoration du 8 mai. Il s'agit d'un texte sur la seconde guerre mondiale, extrait du livre de Monsieur Bonnatti.

Aurélié Alvès de Magalhaes et **Cécile Renoult** demandent à avoir une copie du texte à lire avant de rendre leur décision, et de consulter leurs enfants.

Monsieur le Maire émet le souhait que tous les conseillers municipaux et adjoints soient présents à cette commémoration car il s'agit de l'anniversaire des 81 ans de la libération de la commune et 80 ans de la France.

Hélène Chaboche informe que le Festival Regards d'Ailleurs a eu lieu la semaine dernière à la salle des fêtes. Ce festival très apprécié, sur le thème du Brésil a réuni 1 400 enfants. Hélène Chaboche rappelle que la chasse aux œufs aura lieu au Centre Edouard Hoff le 21 avril 2025 de 10 h à 12 heures. Un apéritif est offert en fin de matinée.

Bruno Farina indique que les ateliers de travail sont en cours sur l'étude des subventions, une prochaine réunion sera programmée prochainement. Bruno Farina indique que seulement 17 personnes sont inscrites au repas des associations et s'interroge sur le fait de maintenir cette soirée. Monsieur Sébastien Côme dit que les associations sont encore en réflexion et qu'il faut patienter.

Françoise Lemaitre expose le projet « Octobre Rose » porté par le CCAS qui se déroulera du 14 au 18 octobre 2025.

3 temps sont prévus :

- Mardi 14 octobre, au Centre du Haut Venay (3 salles) :
 - Un atelier prévention – ouvert à tous, mené par le Centre Régional de Coordination des dépistages des Cancers du Centre Val de Loire.
 - Un atelier sophrologie – ouvert aux personnes malades, lors de cet instant seront offerts de la part de l'atelier couture des coussins de maintien ou des turbans (à déterminer par l'association)
 - Un moment individuel pour les personnes qui le souhaitent avec une personne soignante (à définir), afin de répondre à d'éventuels questionnements.
- Jeudi 16 octobre en après-midi, au terrain de pétanque de la Madeleine de Nonancourt :
 - Concours de pétanque – ouvert à tous, 3€ l'inscription

La participation aux jeux, les gains remportés par les vainqueurs, ainsi que les bénéfices générés par la buvette, seront reversés à l'association PEPS. Inscription à partir de 13h00 et jet du but 14h00.

Les participants pourront venir avec quelque chose de rose. Une buvette sera proposée avec le soutien du « Club Pétanque Sud de l'Eure ».

- Samedi 18 octobre, Centre du Haut Venay
 - 2 parcours de marche de 2km et 5km, un adapté et un autre plus long, une soupe sera offerte à la fin de la marche.

La participation sera de 2€, les participants sont invités à porter du rose.

A la fin de la marche 18h00, les partenaires seront rassemblés avec les participants, pour remettre un chèque symbolique à l'association « PEPS » qui totalisera les dons.

Afin d'organiser ces journées, le CCAS fera appel aux associations Instant Couture, 1 point de Croix, Crampons à Malice et la pétanque du Sud de l'Eure.

Des sponsors sont sollicités (Centre Leclerc, Crédit Agricole, etc...). Françoise Lemaitre fait un appel à bénévoles afin de couvrir au mieux cette manifestation.

Françoise Lemaitre indique être allé au cabinet d'activités physiques, nouvellement installé à Saint Lubin des Joncherets.

Monsieur le Maire précise avoir rencontré cette personne afin de l'enjoindre à faire les démarches obligatoires pour ses enseignes.

Dominique Chambonnière demande qu'un point soit fait sur le site de La Paquetterie.

Monsieur le Maire indique que plusieurs sociétés sont venues faire des relevés de terrain pour l'aménagement prévu pour le site de Camping-car. C'est en cours et les demandes de subventions seront intégrées au projet Bourg-Centre.

Pascale Fink demande combien d'appartements sont prévus dans la construction en cours près du laboratoire d'analyses ?

Monsieur le Maire répond que 10 appartements sont prévus, la SAEP refait l'assainissement et cela permettra d'inclure la rue de l'Eglise, ainsi que la mise à niveau pour les eaux pluviales.

Sébastien Côme précise que pour chaque logement construit, un droit à branchement est facturé par la SAEP d'un montant de 600 euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 32

Madame Jocelyne JOUCQUE

Secrétaire de séance

Monsieur Pascal ARTECHEA

Maire